

Arrêté n°2023-1395-A

Le présent arrêté sera publié sur le site Internet de la Ville de Montbrison à compter du 19/01/2024

Demande déposée le 29/09/2023 et complétée le 10/11/2023

N° AT 042 147 23 M0041

Par :	ASSOCIATION DIOCESAINE DE ST ETIENNE
Représentée par :	M. MOURA Loïc
Demeurant à :	1 rue Hector Berlioz CS 13061 42030 ST ETIENNE
Sur un terrain sis à :	41 RUE DU FBG DE LA CROIX 42600 MONTBRISON 147 BI 135, 147 BI 172

Monsieur le Maire de la Ville de MONTBRISON,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L111-7, L111-8, R111-19 à R111-19-26 et R 123-1 à R123-21,

VU la demande d'autorisation de travaux susvisée,

Vu le rapport d'étude du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de La Loire en date du 11/12/2023,

Vu le procès verbal de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité réuni en sous-commission sécurité de l'arrondissement de Montbrison en date du 12/12/2023,

Considérant que les règles de sécurité prescrites aux articles R123-1 à R123-21 du code de la construction et de l'habitation ne sont pas respectées notamment sur les points suivants :

- Le classement ne correspond pas aux effectifs calculés et isolement non réglementaire entre un tiers et l'établissement recevant du public.

ARRETE

Article unique : L'autorisation de travaux est REFUSEE. Les travaux décrits dans la demande d'autorisation de travaux sus-visée ne peuvent être entrepris.

MONTBRISON, le 19 janvier 2024

Pour le Maire,
Pierre CONTRINO
Adjoint Délégué,



La présente décision est transmise à la Direction Départementale des Territoires (bureau Construction Accessibilité) pour information et établissement de statistiques.